

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Vitaflo SP Fungicide
Numéro de produit antiparasitaire :	30381
Utilisation du produit :	Protecteur de semences.
Restrictions sur l'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO) 945 Marion Street Winnipeg, MB R2J 0K7
Numéro de téléphone :	204.233.3461
Téléphone d'urgence :	204.233.3461 CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.
Date de préparation de la fiche de données de sécurité :	9 avril 2020

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Toxicité aiguë – voie orale, Catégorie 4
Irritations cutanées, Catégorie 2
Irritations oculaires, Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut causer des lésions aux organes dues à une exposition prolongée ou répétée.

Déclarations préventives

Préventions : Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Réponse: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

L'élimination : Éliminer le contenu et le récipient en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Éthane-1,2-diol	Éthylène glycol	107-21-1	19 - 21
Carboxin	Pas disponible.	5234-68-4	14.81 - 16.36
Le diamide thiopéroxydicarbonique ([(H ₂ N) C (S)] 2S ₂), N, N, N', N'- tétraméthyl-	Thirame	137-26-8	12.59 - 13.91

Section 4 : PREMIERS SOINS

- Inhalation :** En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation d'éthylène glycol peut causer des nausées, des vomissements, des étourdissements et de la somnolence. Un œdème pulmonaire et une dépression du système nerveux central peuvent également se développer. Lorsqu'il est chauffé ou brouillé, il a produit un mouvement oculaire rapide et involontaire et un coma.
- Contact visuel :** En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.
- Ingestion :** En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Les premiers symptômes de l'ingestion de grandes quantités d'éthylène glycol sont similaires à l'intoxication alcoolique, évoluant vers une dépression du SNC, les vomissements, les maux de tête, la fréquence respiratoire et cardiaque rapide, la baisse de la pression artérielle, la stupeur, l'effondrement et l'inconscience avec convulsions. La mort par arrêt

respiratoire ou collapsus cardiovasculaire peut s'ensuivre.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement. L'analyse d'urine des personnes exposées à l'éthylène glycol peut révéler une faible densité, une protéinurie, une pyurie, une cylindrurie, une hématurie, un oxyde de calcium et des cristaux d'acide hippurique. L'éthanol peut être utilisé dans un traitement antidotal mais contrôle la glycémie lors de l'administration d'éthanol car il peut provoquer une hypoglycémie. Envisager la perfusion d'un diurétique tel que le mannitol pour aider à prévenir ou à contrôler l'œdème cérébral et l'hémodialyse pour éliminer l'éthylène glycol de la circulation.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Ininflammable et non combustible selon les critères d'OSHA/SIMDUT.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière n'est pas sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.
Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Agents extincteurs non appropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Oxydes de sulfure. Oxydes d'azote. Azote.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout, des fossés et des cours d'eau.

- Méthodes de confinement :** Bloquer la fuite si cela ne présente pas de risque. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni permettre que les rejets atteignent les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage :** Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Autres renseignements :** Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention :**

Ne pas avaler. Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Directives d'exposition****Composant**

Éthylène glycol [Numéro de registre CAS 107-21-1]

ACGIH: 10 mg/m³ (VECD); A4; Matières particulaires inhalables; Aérosol seulement (2016)

25 ppm (VEMP); 50 ppm (VECD); A4; Fraction de vapeur (2016)

OSHA: 50 ppm (C) [Obsolète];

Carboxin [Numéro de registre CAS 5234-68-4]

ACGIH: Aucune VLE établie.

OSHA: Aucune LEA établie.

Thirame [Numéro de registre CAS 137-26-8]

ACGIH: 0.05 mg/m³ (VEMP); DSEN; A4; Fraction inhalable et vapeur (2007)

OSHA: 5 mg/m³ (VEMP);

LEA: Limite d'exposition permise

VLE: Valeur limite d'exposition

VEMP : Moyenne pondérée dans le temps

VECD : Valeur d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

- Mesures d'ingénierie :** Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



- Protection des yeux et du visage :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. S'assurer que les stations de lavage oculaire sont proches aux postes de travail. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.
- Protection des mains :** Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.
- Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection.
- Protection des voies respiratoires :** Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.
- Mesures d'hygiène générales :** Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide rose.
Couleur :	Rose.
Odeur :	Doux.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH :	7.8
Point de fusion / Point de congélation :	-20 °C (-4 °F)
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Intervalle d'ébullition:	Pas disponible.

Point éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité relative :	1.117 (Eau = 1) au 20 °C (68 °F)
Solubilités :	Miscible dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée :	Pas disponible.
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. L'exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	L'éthylène glycol réagit violemment avec l'acide chlorosulfonique, l'oléum, l'acide sulfurique et l'acide perchlorique. Provoque l'inflammation à température ambiante avec du trioxyde de chrome, du permanganate de potassium et du peroxyde de sodium.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. L'exposition à la chaleur.
Substances incompatibles :	Acides. Bases. Combustibles.
Produits de décomposition dangereux :	Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit****Orale :** 1484 mg/kg (rat)**Dermique :** Pas disponible.**Inhalation :** Pas disponible.**Toxicité des composants**

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Éthylène glycol	107-21-1	4700 mg/kg (rat)	9.53 mL/kg (lapin)	Pas disponible.
Carboxin	5234-68-4	430 mg/kg (rat)	1050 mg/kg (rat)	> 20000 mg/m ³ (rat); 1H
Thirame	137-26-8	560 mg/kg (rat)	Pas disponible.	500 mg/m ³ (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption par la peau.**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Poumons. Système nerveux central.**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)****Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation d'éthylène glycol peut causer des nausées, des vomissements, des étourdissements et de la somnolence. Un œdème pulmonaire et une dépression du système nerveux central peuvent également se développer. Lorsqu'il est chauffé ou brouillé, il a produit un mouvement oculaire rapide et involontaire et un coma.**Yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.**Peau :** Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Les premiers symptômes de l'ingestion de grandes quantités d'éthylène glycol sont similaires à l'intoxication alcoolique, évoluant vers une dépression du SNC, les vomissements, les maux de tête, la fréquence respiratoire et cardiaque rapide, la baisse de la pression artérielle, la stupeur, l'effondrement et l'inconscience avec convulsions. La mort par arrêt respiratoire ou collapsus cardiovasculaire peut s'ensuivre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sensibilisation de la peau :	Dangereux selon les critères d'OSHA/SIMDUT. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Sensibilisation des voies respiratoires :	Pas disponible.
Problèmes médicaux aggravés par l'exposition :	Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles :	Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Poumons. Reins. Système nerveux central.
Effets chroniques :	Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Les petites expositions répétées à l'éthylène glycol par voie quelconque peuvent causer des problèmes rénaux graves. Une lésion cérébrale peut aussi se produire. L'allergie cutanée peut se développer.
Cancérogénicité :	Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Éthylène glycol	A4	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.
Thirame	A4	Groupe 3	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Les expositions répétées à l'éthylène glycol peuvent endommager le fœtus en développement.

Embryotoxicité : Les expositions répétées à l'éthylène glycol peuvent endommager le fœtus en développement.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE
--

Écotoxicité :	Pas disponible.
Persistance/dégradabilité :	Pas disponible.
Bioaccumulation/accumulation :	Pas disponible.
Mobilité dans l'environnement :	Pas disponible.
Autres effets néfastes:	Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT
Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
Réglementation fédérale
États-Unis

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Éthylène glycol	Non inscrit.	Non inscrit.	5000	313	Non inscrit.	Non inscrit.
Carboxin	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.
Thirame	Non inscrit.	Non inscrit.	10	313	U244	Non inscrit.

Réglementations de l'État**Massachusetts**

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Éthylène glycol	107-21-1	Inscrit.
Thirame	137-26-8	Inscrit.

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Éthylène glycol	107-21-1	Inscrit.
Carboxin	5234-68-4	Inscrit.
Thirame	137-26-8	SHHS

Remarque : SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Éthylène glycol	107-21-1	E
Thirame	137-26-8	E

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Californie**Proposition de la Californie 65:**

ATTENTION Ce produit peut vous exposer à Éthylène glycol, qui est connu de l'État de Californie causer des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la fiche de données de sécurité : 9 avril 2020

Version : 1.0

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700